

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 26-337-1924 portant approbation du 3e rôle supplémentaire des patentes de 1re catégorie pour l'année 1924.

n° 26-337-1924

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 décembre 1924

Numéro JO
n° 337 du 30/12/1924

Date du numéro
30 décembre 1924

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

Vu l'arrêté du 17 décembre 1920, réglementant la contribution des patentes à la Côte française des Somalis

Vu l'arrête du 27 août 1924 modifiant l'article 30 de l'arrêté du 17 décembre 1920 précité

Sur la proposition de l'administrateur adjoint, chef des districts président de la Commission d'établissement des patentes

Le Conseil d'administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendu exécutoire le 3e le supplémentaire de la contribution des patentes de 1re catégorie pour l'année 1924, arrêté dans la séance du Conseil d'administration de ce jour à la somme de : Mille quatre cent quatre-vingt-quinze franc. Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié au trésorier-payeur, enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la a colonie.

CHAPON-BAISSAC.